

Procès-verbal de la réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE-GUINEE du 29 Septembre 2021

La réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE-GUINEE s'est tenue le 29 Septembre 2021 dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie de 10h30 à 13h05 sous la présidence de Monsieur Mohamed Sikhé CAMARA mandaté par le Président du Comité à cet effet.

l'ordre du jour était le suivant :

- 1- Adoption du procès-verbal de la réunion du CP du 8 Septembre 2021 ;**
- 2- Examen et approbation des différents modèles de collecte des données pour la validation ;**
- 3- Divers.**

Mr Mohamed Sikhé CAMARA : à l'ouverture de la séance a remercié tous les membres présents avant de décliner l'ordre du jour qui a été soumis à l'approbation des membres du comité.

Aucun amendement n'ayant été apporté, l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Mr Mohamed Sikhé CAMARA : a, ensuite, passé la parole à Monsieur DIABY pour la lecture du résumé du procès-verbal.

Mr Mamadou DIABY : avant la lecture du procès-verbal a présenté Mr Mohamed Sékou CAMARA, Inspecteur Général du Ministère de l'Environnement qui représente son Département au sein du Comité et Mr SOW Alpha qui représente la Banque Centrale de la République de Guinée en qualité de suppléant de Madame Hadja Bintou CAMARA, Directrice des Matières Précieuses.

Il a ensuite procédé à la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du CP du 8 Septembre 2021.

Aucune objection n'ayant été enregistrée, le procès-verbal a été adopté par acclamation.

Mr Mohamed Sikhé CAMARA : a, ensuite, passé la parole à Mr Abdoulaye SOUMAH qui a, par projection, présenté :

- Le Modèle de Transparence ;
- Le modèle pour la collecte des données sur la participation des parties prenantes ;
- L'Examen par le Groupe Multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE ;

- L'Evaluation des Exigences 2 à 6 de la Norme ITIE 2019.

Il a rappelé que la réunion de la Commission Ad-hoc de Suivi de la Validation a eu lieu hier, mardi 28 septembre 2021.

Mr Abdoulaye SOUMAH : a fait remarquer que la validation de ces différents modèles rentre dans le cadre de la validation de notre pays. Nous devons donc approuver ces modèles, après amendements.

Mr Mohamed Sikhé CAMARA : a remercié Mr SOUMAH pour cette présentation avant d'ouvrir les débats.

Mr Kabinet DIANE : j'ai des petites corrections. Mr Kabinet CISSE a été remplacé par Pascal TENGUANO. Ensuite, n'oubliez pas de mettre les liens. Il faut également revoir les phrases entre coupées et les regrouper pour que la phrase soit cohérente. Ma dernière observation porte sur la fréquence des réunions du GMP. Vous avez dit qu'il y a eu 26 réunions. Si l'on part sur la base d'une réunion par mois, il devrait se tenir 36 réunions pour les 3 ans.

Mr Nyankoye Florentin HABA : il y a des mois où il n'y a pas eu de réunion.

Mr Mamadou DIABY : il y a des mois qu'on ne tient pas de réunion. Il y a d'autres mois au cours desquels on a tenu plusieurs réunions cela dépend de l'urgence et de l'importance des sujets à débattre et aussi de l'effet de la pandémie COVID-19.

Mr Alpha SOW : un petit souci avec l'engagement du gouvernement si cet engagement est sur support verbal ?

Mr Mamadou DIABY : il y a un procès-verbal signé par le Premier Ministre lui-même.

Mr Kabinet DIANE : il faut juste citer la personne haut placée. Je pense que c'est le Premier Ministre. Il faut donc enlever les noms des autres Ministres, celui des Mines et celui de l'Economie et Finances.

Mr SOUMAH Mohamed Lamine : restons dans l'esprit de la question et répondons précisément à la question.

Mr Mohamed Sikhé CAMARA : mettons le nom et le poste de la personne concernée en l'occurrence le Président du Conseil de Supervision, comme indiqué dans le modèle.

Il faut corriger la période du PDNES (2016 à 2020) et non 2018. Dans une des phrases il y a rapports plusieurs fois.

Mr Kabinet DIANE : il faut mettre rapport en facteur.

Mr Nyankoye Florentin HABA : propose des tirets pour les différents rapports.

Mr SOUMAH Mohamed Lamine : je pose la question sur le problème de publication des données de production.

Mr Karamo WAGUE : je pense que le Directeur Général du BSD a informé que ce problème est en cours de solution.

Dr Alpha Abdoulaye Diallo : M. SOUMAH, il faut prendre en compte l'engagement du BSD pour trouver une solution en vue de faciliter la publication des données de la production et d'exportation.

En ce qui concerne les données des collectivités locales, il faut souligner les rapports de l'ANAFIC.

Mr Mamadou DIABY : bien que l'étude d'ISADES soit antérieure, il est utile de la noter.

Mr SOUMAH Abdoulaye : les questions auxquelles le comité doit se prononcer :

1. Le problème de troc

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO: c'est un problème qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive.

Au niveau de la Société Civile, nous avons pu faire des démarches auprès des Ministères des Mines, des Travaux Publics et des Finances.

Mr Oumar Kanah DIALLO : nous avons accompagné Action Mines dans cette démarche.

Mme Fatoumata KANTE : aux dernières nouvelles, je crois que la question n'avait pas été conclue.

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO: est-ce que l'accord entre la Guinée et la Chine est un troc?

Mr Alpha SOW : c'est un prêt, ce n'est pas un troc. Le prêt est à rembourser.

Mr Moussa Iboun CONTE : la lettre du Ministre des Mines est claire que l'accord avec la Chine n'est pas un accord de troc.

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO: on est d'accord que ce n'est pas un troc.

Mr Karamo WAGUE : les contrats des sociétés chinoises ont été signés avant la signature de l'accord avec la Chine.

Mr Sékou Mohamed CAMARA : il est important de donner des informations précises à la population. Sinon au niveau du citoyen lambda on pense que ce sont des échanges de minerais contre infrastructure.

Conclusion :

Au terme de ses débats, le comité de pilotage est parvenu aux conclusions suivantes :

1. Le comité a approuvé le procès-verbal de sa réunion du 8 Septembre 2021 ;
2. Le comité, sous réserve de ses observations approuve :
 - le modèle de collecte des données sur la participation des parties prenantes (Gouvernement, Entreprises Extractives et Société Civile) ;
 - l'examen des résultats et de l'impact de l'ITIE ;
 - l'évaluation des Exigences de 2 à 6 ;
 - Le modèle de transparence.
3. Le comité, sur la base des documents et des informations obtenus, note que l'accord cadre sur la mise en oeuvre de la coopération « ressources minières contre prêts » entre la Chine et la Guinée n'est pas un accord de Troc mais un accord de prêt.
4. Le comité estime que dans le rapport de 2018, certaines sociétés ont fait des déclarations faites par projet, c'est le cas de Rusal. Pour le cas de Rusal, il y a des déclaration par CBK, COBAD et Rusal Friguia. En ce que concerne la CBG et la SAG par exemple, il y a des opérations d'homogénéisation des minerais qui se font. Il ne peut donc avoir à ce niveau de déclaration par projet.

Dans tous les cas, des efforts de sensibilisation sont entrepris pour que les autres sociétés qui n'ont pas pu le faire respectent cette exigence.

5. Le comité, en ce qui concerne la propriété effective, a invité le Secrétariat Exécutif à publier sur le site web de l'ITIE-GUINEE, l'Avant Projet de Loi sur

la Propriété Effective. En attendant que cette Loi soit votée par l'Assemblée, le comité note que le Décret du 14 Juillet 2021 sur l'ITIE précise en son article 5 que toutes les sociétés sont obligées de publier désormais leurs propriétaires effectifs sous peine de sanction.

En outre, le CPDM est invité à communiquer au Secrétariat Exécutif la liste des propriétaires légaux qui est invité à les publier sur son site web ;

6. Le comité, en ce qui concerne la fiabilité des données, a noté que certaines sociétés comme la SMB a transmis ses déclarations signées et certifiées après la clôture de la base des données de l'Administrateur Indépendant.

En dépit de ces cas de retard, le comité poursuivra ses efforts de sensibilisation pour qu'à l'avenir, toutes les sociétés remplissent correctement leurs formulaires de déclaration.

7. En ce qui concerne les paiements infra-nationaux, le comité a noté que des efforts ont été entrepris pour collecter toutes les données, malheureusement, la mission n'avait pas couvert tout le territoire national.

En attendant, le comité invite le Secrétariat Exécutif à prendre en compte les rapports annuels de l'ANAFIC.

Conakry, le 30 Septembre 2021

Le Rapporteur



Mr Mamadou DIABY

Le Président de Séance



Mohamed Sikhé CAMARA